



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-29639>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **25-29639**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : CNFPT - Direction de l'achat public

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Enseignement

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Achats de formation sur le thème : ESPACES VERTS - E1D

Description : Réalisation d'actions de formation sur la spécialité E1 "Ingénierie écologique" et sous-spécialité E1D "Espaces verts" pour le compte de la délégation Provence Alpes Côte d'Azur du CNFPT. Les prestations visées au présent marché font partie d'une opération décomposée en douze (12) lots, ainsi qu'il suit : - Lots 1 à 6 : thématique : « Formation au métier de jardinier des espaces verts et naturels en collectivité » Lot n° 1 : Département des Alpes de Haute Provence Lot n° 2 : Département des Hautes Alpes, Lot n° 3 : Département des Alpes Maritimes, Lot n° 4 : Départements des Bouches du Rhône, Lot n° 5 : Département du Var, Lot n° 6 : Département de Vaucluse. - Lots 7 à 12 : thématique « Débroussaillage, élagage et tronçonnage » Lot n° 7 : Département des Alpes de Haute Provence, Lot n° 8 : Département des Hautes Alpes, Lot n° 9 : Département des Alpes Maritimes, Lot n° 10 : Département des Bouches du Rhône, Lot n° 11 : Département du Var, Lot n° 12 : Département de Vaucluse. Le marché est conclu sans montant minimum mais avec indication d'un montant maximum comme suit : - Lots 1 à 6 : thématique : « Formation au métier de jardinier des espaces verts et naturels en collectivité » Lot n° 1 : maximum de 24 000 euros HT par an ; Lot n° 2 : maximum de 24 000 euros HT par an ; Lot n° 3 : maximum de 24 000 euros HT par an ; Lot n° 4 : maximum de 24 000 euros HT par an ; Lot n° 5 : maximum de 34 300 euros HT par an ; Lot n° 6 : maximum de 24 000 euros HT par an. - Lots 7 à 12 : thématique « Débroussaillage, élagage et tronçonnage » Lot n° 7 : maximum de 8 000 euros HT par an ; Lot n° 8 : maximum de 9 900 euros HT par an ; Lot n° 9 : maximum de 12 000 euros HT par an ; Lot n° 10 : maximum de 24 000 euros HT par an ; Lot n° 11 : maximum de 12 000 euros HT par an ; Lot n° 12 : maximum de 8 000 euros HT par an. Le présent marché est conclu pour une période d'un (1) an à compter de sa date de notification. Le marché peut être reconduit par période d'un an et par tacite reconduction, étant précisé que le titulaire ne peut refuser la reconduction. Le

CNFPT informera le titulaire par écrit avec accusé de réception, notamment via le profil acheteur, de sa décision de ne pas reconduire le marché au moins deux (2) mois avant sa date anniversaire. Le nombre maximum de reconductions est fixé pour chacun des lots à : Deux fois

Identifiant de la procédure : 263ab173-d50d-4642-8a53-7573c78f270f

Identifiant interne : 2024009

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 80530000 Services de formation professionnelle

Nomenclature supplémentaire (cpv): 80530000 Services de formation professionnelle

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 684,600 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Valeur du marché : 684 600 euro(s) Ht pour 3 années (1 an reconductible 2 fois) Procédure déclarée infructueuse - aucune offre sur aucun des lots

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Lot n° 1 : Formation au métier de jardinier des espaces verts et naturels en collectivité - Dépt. 04 - maximum : 24 000 euros HT par année de marché (CPV 80530000-8 : Services de formation professionnelle)

Description : maximum de 24 000 euros HT par an

Identifiant interne : 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 80530000 Services de formation professionnelle

Nomenclature supplémentaire (cpv): 80530000 Services de formation professionnelle

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 2

L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici : Le marché peut être reconduit par période d'un an et par tacite reconduction, étant précisé que le titulaire ne peut refuser la reconduction. Le Cnfpt informera le titulaire par écrit avec accusé de réception, notamment via le profil acheteur, de sa décision de ne pas reconduire le marché au moins deux (2) mois avant sa

date anniversaire. Le nombre maximum de reconductions est fixé pour chacun des lots à : Deux Reconduction anticipée : En application des dispositions de l'article R.2194-1 du code de la commande publique, le marché peut être reconduit par le Cnfpt avant la fin de la période considérée suivant ces modalités : - Le marché peut être reconduit par anticipation lorsqu'il y a une probabilité forte que le montant maximum hors taxes soit atteint avant la fin de la période considérée. - Cette clause est déclenchée de manière exceptionnelle pour faire face à un volume de commandes plus important que celui prévu au moment de la consultation. - Sans faire l'objet d'un avenant, une décision d'anticipation valant modification du marché et précisant la date de début de la période reconduction est notifiée par tout moyen permettant d'établir date certaine (exemple : message par le profil acheteur du Cnfpt) au plus tard un mois avant sa mise en oeuvre. Le titulaire dispose de quinze jours pour faire ses observations ou manifester son désaccord. Le déclenchement anticipé d'une reconduction ne modifie pas le nombre de reconduction(s) prévu par le marché

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Informations relatives aux avis antérieurs :

Identifiant de l'avis antérieur : 427938-2024

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité et cohérence de l'offre pédagogique jugée sur la base du cadre de réponse pédagogique (Crp) incluant le cas échéant le caractère adapté et efficient de la démarche de pédagogie active, inversée ou enrichie Sous-critère n°1 (50 %) - Sous-critère n°2 (25 %) - Sous-critère n°3 (15 %) - Sous-critère n°4 (10 %) Cf. Rc pour le détail des sous-critères

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 35

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité des formateurs proposés pour la mise en oeuvre du marché, jugée sur la base des Cv des formateurs - 3 Cv minimum et 6 Cv maximum - selon la trame Cv fournie dans le Dossier de consultation des Entreprises (Dce)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 25

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité des sites proposés pour mise en situation : Une salle de cours, un plateau technique avec les équipements et matériels nécessaires tels que précisés dans le Ccp : « Site(s) de formation équipé(s) pour les formations inter-collectivités et intra-collectivités conformément aux articles 4.3.3 et 4.3.12 du cahier des charges pédagogiques (Ccp)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Coût

Description : Prix des prestations sur la base du montant total indiqué dans la simulation financière indicative (Sfi) du lot concerné

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CNFPT Délégation de PACA

TED eSender : Avenue-Web Systèmes

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Lot n° 2 : Formation au métier de jardinier des espaces verts et naturels en collectivité - Dépt. 05 - maximum : 24 000 euros HT par année de marché (CPV 80530000-8 : Services de formation professionnelle)

Description : maximum de 24 000 euros HT par an

Identifiant interne : 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 80530000 Services de formation professionnelle

Nomenclature supplémentaire (cpv): 80530000 Services de formation professionnelle

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 2

L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici : Le marché peut être reconduit par période d'un an et par tacite reconduction, étant précisé que le titulaire ne peut refuser la reconduction. Le Cnfpt informera le titulaire par écrit avec accusé de réception, notamment via le profil acheteur, de sa décision de ne pas reconduire le marché au moins deux (2) mois avant sa date anniversaire. Le nombre maximum de reconductions est fixé pour chacun des lots à : Deux Reconduction anticipée :En application des dispositions de l'article R.2194-1 du code de la commande publique, le marché peut être reconduit par le Cnfpt avant la fin de la période considérée suivant ces modalités : - Le marché peut être reconduit par anticipation lorsqu'il y a une probabilité forte que le montant maximum hors taxes soit atteint avant la fin de la période considérée. - Cette clause est déclenchée de manière

exceptionnelle pour faire face à un volume de commandes plus important que celui prévu au moment de la consultation. - Sans faire l'objet d'un avenant, une décision d'anticipation valant modification du marché et précisant la date de début de la période reconduction est notifiée par tout moyen permettant d'établir date certaine (exemple : message par le profil acheteur du Cnfpt) au plus tard un mois avant sa mise en oeuvre. Le titulaire dispose de quinze jours pour faire ses observations ou manifester son désaccord. Le déclenchement anticipé d'une reconduction ne modifie pas le nombre de reconduction(s) prévu par le marché

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Informations relatives aux avis antérieurs :

Identifiant de l'avis antérieur : 427938-2024

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité et cohérence de l'offre pédagogique jugée sur la base du cadre de réponse pédagogique (Crp) incluant le cas échéant le caractère adapté et efficient de la démarche de pédagogie active, inversée ou enrichie Sous-critère n°1 (50 %) - Sous-critère n°2 (25 %) - Sous-critère n°3 (15 %) - Sous-critère n°4 (10 %) Cf. Rc pour le détail des sous-critères

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 35

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité des formateurs proposés pour la mise en oeuvre du marché, jugée sur la base des Cv des formateurs - 3 Cv minimum et 6 Cv maximum - selon la trame Cv fournie dans le Dossier de consultation des Entreprises (Dce)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 25

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité des sites proposés pour mise en situation : Une salle de cours, un plateau technique avec les équipements et matériels nécessaires tels que précisés dans le Ccp : « Site(s) de formation équipé(s) pour les formations inter-collectivités et intra-collectivités conformément aux articles 4.3.3 et 4.3.12 du cahier des charges pédagogiques (Ccp)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Coût

Description : Prix des prestations sur la base du montant total indiqué dans la simulation financière indicative (Sfi) du lot concerné

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CNFPT Délégation de PACA

TED eSender : Avenue-Web Systèmes

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Lot n° 3 : Formation au métier de jardinier des espaces verts et naturels en collectivité - Dépt. 06 - maximum : 24 000 euros HT par année de marché (CPV 80530000-8 : Services de formation professionnelle)

Description : maximum de 24 000 euros HT par an

Identifiant interne : 3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 80530000 Services de formation professionnelle

Nomenclature supplémentaire (cpv): 80530000 Services de formation professionnelle

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 2

L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici : Le marché peut être reconduit par période d'un an et par tacite reconduction, étant précisé que le titulaire ne peut refuser la reconduction. Le Cnfpt informera le titulaire par écrit avec accusé de réception, notamment via le profil acheteur, de sa décision de ne pas reconduire le marché au moins deux (2) mois avant sa date anniversaire. Le nombre maximum de reconductions est fixé pour chacun des lots à : Deux Reconduction anticipée :En application des dispositions de l'article R.2194-1 du code de la commande publique, le marché peut être reconduit par le Cnfpt avant la fin de la période considérée suivant ces modalités : - Le marché peut être reconduit par anticipation lorsqu'il y a une probabilité forte que le montant maximum hors taxes soit atteint avant la fin de la période considérée. - Cette clause est déclenchée de manière exceptionnelle pour faire face à un volume de commandes plus important que celui prévu au moment de la consultation. - Sans faire l'objet d'un avenant, une décision d'anticipation valant modification du marché et précisant la date de début de la période reconduction est notifiée par tout moyen permettant d'établir date certaine (exemple : message par le profil acheteur du Cnfpt) au plus tard un mois avant sa mise en oeuvre. Le titulaire dispose de quinze jours pour faire ses observations ou manifester son

désaccord. Le déclenchement anticipé d'une reconduction ne modifie pas le nombre de reconduction(s) prévu par le marché

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Informations relatives aux avis antérieurs :

Identifiant de l'avis antérieur : 427938-2024

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité et cohérence de l'offre pédagogique jugée sur la base du cadre de réponse pédagogique (Crp) incluant le cas échéant le caractère adapté et efficient de la démarche de pédagogie active, inversée ou enrichie Sous-critère n°1 (50 %) - Sous-critère n°2 (25 %) - Sous-critère n°3 (15 %) - Sous-critère n°4 (10 %) Cf. Rc pour le détail des sous-critères

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 35

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité des formateurs proposés pour la mise en oeuvre du marché, jugée sur la base des Cv des formateurs - 3 Cv minimum et 6 Cv maximum - selon la trame Cv fournie dans le Dossier de consultation des Entreprises (Dce)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 25

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité des sites proposés pour mise en situation : Une salle de cours, un plateau technique avec les équipements et matériels nécessaires tels que précisés dans le Ccp : « Site(s) de formation équipé(s) pour les formations inter-collectivités et intra-collectivités conformément aux articles 4.3.3 et 4.3.12 du cahier des charges pédagogiques (Ccp)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Coût

Description : Prix des prestations sur la base du montant total indiqué dans la simulation financière indicative (Sfi) du lot concerné

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CNFPT Délégation de PACA

TED eSender : Avenue-Web Systèmes

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : Lot n° 4 : Formation au métier de jardinier des espaces verts et naturels en collectivité - Dépt. 13 - maximum : 24 000 euros HT par année de marché (CPV 80530000-8 : Services de formation professionnelle)

Description : maximum de 24 000 euros HT par an

Identifiant interne : 4

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 80530000 Services de formation professionnelle

Nomenclature supplémentaire (cpv): 80530000 Services de formation professionnelle

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 2

L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici : Le marché peut être reconduit par période d'un an et par tacite reconduction, étant précisé que le titulaire ne peut refuser la reconduction. Le Cnfpt informera le titulaire par écrit avec accusé de réception, notamment via le profil acheteur, de sa décision de ne pas reconduire le marché au moins deux (2) mois avant sa date anniversaire. Le nombre maximum de reconductions est fixé pour chacun des lots à : Deux Reconduction anticipée :En application des dispositions de l'article R.2194-1 du code de la commande publique, le marché peut être reconduit par le Cnfpt avant la fin de la période considérée suivant ces modalités : - Le marché peut être reconduit par anticipation lorsqu'il y a une probabilité forte que le montant maximum hors taxes soit atteint avant la fin de la période considérée. - Cette clause est déclenchée de manière exceptionnelle pour faire face à un volume de commandes plus important que celui prévu au moment de la consultation. - Sans faire l'objet d'un avenant, une décision d'anticipation valant modification du marché et précisant la date de début de la période reconduction est notifiée par tout moyen permettant d'établir date certaine (exemple : message par le profil acheteur du Cnfpt) au plus tard un mois avant sa mise en oeuvre. Le titulaire dispose de quinze jours pour faire ses observations ou manifester son désaccord. Le déclenchement anticipé d'une reconduction ne modifie pas le nombre de reconduction(s) prévu par le marché

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Informations relatives aux avis antérieurs :

Identifiant de l'avis antérieur : 427938-2024

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité et cohérence de l'offre pédagogique jugée sur la base du cadre de réponse pédagogique (Crp) incluant le cas échéant le caractère adapté et efficient de la démarche de pédagogie active, inversée ou enrichie Sous-critère n°1 (50 %) - Sous-critère n°2 (25 %) - Sous-critère n°3 (15 %) - Sous-critère n°4 (10 %) Cf. Rc pour le détail des sous-critères

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 35

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité des formateurs proposés pour la mise en oeuvre du marché, jugée sur la base des Cv des formateurs - 3 Cv minimum et 6 Cv maximum - selon la trame Cv fournie dans le Dossier de consultation des Entreprises (Dce)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 25

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité des sites proposés pour mise en situation : Une salle de cours, un plateau technique avec les équipements et matériels nécessaires tels que précisés dans le Ccp : « Site(s) de formation équipé(s) pour les formations inter-collectivités et intra-collectivités conformément aux articles 4.3.3 et 4.3.12 du cahier des charges pédagogiques (Ccp)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Coût

Description : Prix des prestations sur la base du montant total indiqué dans la simulation financière indicative (Sfi) du lot concerné

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CNFPT Délégation de PACA

TED eSender : Avenue-Web Systèmes

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

Titre : Lot n° 5 : Formation au métier de jardinier des espaces verts et naturels en collectivité - Dépt. 83 - maximum : 34 300 euros HT par année de marché (CPV 80530000-8 : Services de formation professionnelle)

Description : maximum de 34 300 euros HT par an

Identifiant interne : 5

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 80530000 Services de formation professionnelle

Nomenclature supplémentaire (cpv): 80530000 Services de formation professionnelle

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 2

L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici : Le marché peut être reconduit par période d'un an et par tacite reconduction, étant précisé que le titulaire ne peut refuser la reconduction. Le Cnfpt informera le titulaire par écrit avec accusé de réception, notamment via le profil acheteur, de sa décision de ne pas reconduire le marché au moins deux (2) mois avant sa date anniversaire. Le nombre maximum de reconductions est fixé pour chacun des lots à : Deux Reconduction anticipée :En application des dispositions de l'article R.2194-1 du code de la commande publique, le marché peut être reconduit par le Cnfpt avant la fin de la période considérée suivant ces modalités : - Le marché peut être reconduit par anticipation lorsqu'il y a une probabilité forte que le montant maximum hors taxes soit atteint avant la fin de la période considérée. - Cette clause est déclenchée de manière exceptionnelle pour faire face à un volume de commandes plus important que celui prévu au moment de la consultation. - Sans faire l'objet d'un avenant, une décision d'anticipation valant modification du marché et précisant la date de début de la période reconduction est notifiée par tout moyen permettant d'établir date certaine (exemple : message par le profil acheteur du Cnfpt) au plus tard un mois avant sa mise en oeuvre. Le titulaire dispose de quinze jours pour faire ses observations ou manifester son désaccord. Le déclenchement anticipé d'une reconduction ne modifie pas le nombre de reconduction(s) prévu par le marché

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Informations relatives aux avis antérieurs :

Identifiant de l'avis antérieur : 427938-2024

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité et cohérence de l'offre pédagogique jugée sur la base du cadre de réponse pédagogique (Crp) incluant le cas échéant le caractère adapté et efficient de la démarche de pédagogie active, inversée ou enrichie Sous-critère n°1 (50 %) - Sous-critère n°2 (25 %) - Sous-critère n°3 (15 %) - Sous-critère n°4 (10 %) Cf. Rc pour le détail des sous-critères

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 35

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité des formateurs proposés pour la mise en oeuvre du marché, jugée sur la base des Cv des formateurs - 3 Cv minimum et 6 Cv maximum - selon la trame Cv fournie dans le Dossier de consultation des Entreprises (Dce)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 25

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité des sites proposés pour mise en situation : Une salle de cours, un plateau technique avec les équipements et matériels nécessaires tels que précisés dans le Ccp : « Site(s) de formation équipé(s) pour les formations inter-collectivités et intra-collectivités conformément aux articles 4.3.3 et 4.3.12 du cahier des charges pédagogiques (Ccp)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Coût

Description : Prix des prestations sur la base du montant total indiqué dans la simulation financière indicative (Sfi) du lot concerné

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CNFPT Délégation de PACA

TED eSender : Avenue-Web Systèmes

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0006

Titre : Lot n° 6 : Formation au métier de jardinier des espaces verts et naturels en collectivité - Dépt. 84 - maximum : 24 000 euros HT par année de marché (CPV 80530000-8 : Services de formation professionnelle)

Description : maximum de 24 000 euros HT par an

Identifiant interne : 6

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 80530000 Services de formation professionnelle

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 80530000 Services de formation professionnelle

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 2

L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici : Le marché peut être reconduit par période d'un an et par tacite reconduction, étant précisé que le titulaire ne peut refuser la reconduction. Le Cnfpt informera le titulaire par écrit avec accusé de réception, notamment via le profil acheteur, de sa décision de ne pas reconduire le marché au moins deux (2) mois avant sa date anniversaire. Le nombre maximum de reconductions est fixé pour chacun des lots à : Deux Reconduction anticipée :En application des dispositions de l'article R.2194-1 du code de la commande publique, le marché peut être reconduit par le Cnfpt avant la fin de la période considérée suivant ces modalités : - Le marché peut être reconduit par anticipation lorsqu'il y a une probabilité forte que le montant maximum hors taxes soit atteint avant la fin de la période considérée. - Cette clause est déclenchée de manière exceptionnelle pour faire face à un volume de commandes plus important que celui prévu au moment de la consultation. - Sans faire l'objet d'un avenant, une décision d'anticipation valant modification du marché et précisant la date de début de la période reconduction est notifiée par tout moyen permettant d'établir date certaine (exemple : message par le profil acheteur du Cnfpt) au plus tard un mois avant sa mise en oeuvre. Le titulaire dispose de quinze jours pour faire ses observations ou manifester son désaccord. Le déclenchement anticipé d'une reconduction ne modifie pas le nombre de reconduction(s) prévu par le marché

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Informations relatives aux avis antérieurs :

Identifiant de l'avis antérieur : 427938-2024

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité et cohérence de l'offre pédagogique jugée sur la base du cadre de réponse pédagogique (Crp) incluant le cas échéant le caractère adapté et efficient de la démarche de pédagogie active, inversée ou enrichie Sous-critère

n°1 (50 %) - Sous-critère n°2 (25 %) - Sous-critère n°3 (15 %) - Sous-critère n°4 (10 %)
Cf. Rc pour le détail des sous-critères

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 35

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité des formateurs proposés pour la mise en oeuvre du marché, jugée sur la base des Cv des formateurs - 3 Cv minimum et 6 Cv maximum - selon la trame Cv fournie dans le Dossier de consultation des Entreprises (Dce)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 25

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité des sites proposés pour mise en situation : Une salle de cours, un plateau technique avec les équipements et matériels nécessaires tels que précisés dans le Ccp : « Site(s) de formation équipé(s) pour les formations inter-collectivités et intra-collectivités conformément aux articles 4.3.3 et 4.3.12 du cahier des charges pédagogiques (Ccp)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Coût

Description : Prix des prestations sur la base du montant total indiqué dans la simulation financière indicative (Sfi) du lot concerné

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CNFPT Délégation de PACA

TED eSender : Avenue-Web Systèmes

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0007

Titre : Lot n° 7 : Débroussaillage, élagage et tronçonnage - Dépt. 04 - maximum : 8 000 euros HT par année de marché (CPV 80530000-8 : Services de formation professionnelle)

Description : maximum de 8 000 euros HT par an

Identifiant interne : 7

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 80530000 Services de formation professionnelle

Nomenclature supplémentaire (cpv): 80530000 Services de formation professionnelle

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 2

L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici : Le marché peut être reconduit par période d'un an et par tacite reconduction, étant précisé que le titulaire ne peut refuser la reconduction. Le Cnfpt informera le titulaire par écrit avec accusé de réception, notamment via le profil acheteur, de sa décision de ne pas reconduire le marché au moins deux (2) mois avant sa date anniversaire. Le nombre maximum de reconductions est fixé pour chacun des lots à : Deux Reconduction anticipée : En application des dispositions de l'article R.2194-1 du code de la commande publique, le marché peut être reconduit par le Cnfpt avant la fin de la période considérée suivant ces modalités : - Le marché peut être reconduit par anticipation lorsqu'il y a une probabilité forte que le montant maximum hors taxes soit atteint avant la fin de la période considérée. - Cette clause est déclenchée de manière exceptionnelle pour faire face à un volume de commandes plus important que celui prévu au moment de la consultation. - Sans faire l'objet d'un avenant, une décision d'anticipation valant modification du marché et précisant la date de début de la période reconduction est notifiée par tout moyen permettant d'établir date certaine (exemple : message par le profil acheteur du Cnfpt) au plus tard un mois avant sa mise en oeuvre. Le titulaire dispose de quinze jours pour faire ses observations ou manifester son désaccord. Le déclenchement anticipé d'une reconduction ne modifie pas le nombre de reconduction(s) prévu par le marché

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Informations relatives aux avis antérieurs :

Identifiant de l'avis antérieur : 427938-2024

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité et cohérence de l'offre pédagogique jugée sur la base du cadre de réponse pédagogique (Crp) incluant le cas échéant le caractère adapté et efficient de la démarche de pédagogie active, inversée ou enrichie Sous-critère n°1 (50 %) - Sous-critère n°2 (25 %) - Sous-critère n°3 (15 %) - Sous-critère n°4 (10 %) Cf. Rc pour le détail des sous-critères

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 35

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité des formateurs proposés pour la mise en oeuvre du marché, jugée sur la base des Cv des formateurs - 3 Cv minimum et 6 Cv maximum - selon la trame Cv fournie dans le Dossier de consultation des Entreprises (Dce)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 25

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité des sites proposés pour mise en situation : Une salle de cours, un plateau technique avec les équipements et matériels nécessaires tels que précisés dans le Ccp : « Site(s) de formation équipé(s) pour les formations inter-collectivités et intra-collectivités conformément aux articles 4.3.3 et 4.3.12 du cahier des charges pédagogiques (Ccp)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Coût

Description : Prix des prestations sur la base du montant total indiqué dans la simulation financière indicative (Sfi) du lot concerné

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CNFPT Délégation de PACA

TED eSender : Avenue-Web Systèmes

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0008

Titre : Lot n° 8 : Débroussaillage, élagage et tronçonnage - Dépt. 05 - maximum : 9 900 euros HT par année de marché (CPV 80530000-8 : Services de formation professionnelle)

Description : maximum de 9 900 euros HT par an

Identifiant interne : 8

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 80530000 Services de formation professionnelle

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 80530000 Services de formation professionnelle

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 2

L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici : Le marché peut être reconduit par période d'un an et par tacite reconduction, étant précisé que le titulaire ne peut refuser la reconduction. Le Cnfpt informera le titulaire par écrit avec accusé de réception, notamment via le profil acheteur, de sa décision de ne pas reconduire le marché au moins deux (2) mois avant sa date anniversaire. Le nombre maximum de reconductions est fixé pour chacun des lots à : Deux Reconduction anticipée : En application des dispositions de l'article R.2194-1 du code de la commande publique, le marché peut être reconduit par le Cnfpt avant la fin de la période considérée suivant ces modalités : - Le marché peut être reconduit par anticipation lorsqu'il y a une probabilité forte que le montant maximum hors taxes soit atteint avant la fin de la période considérée. - Cette clause est déclenchée de manière exceptionnelle pour faire face à un volume de commandes plus important que celui prévu au moment de la consultation. - Sans faire l'objet d'un avenant, une décision d'anticipation valant modification du marché et précisant la date de début de la période reconduction est notifiée par tout moyen permettant d'établir date certaine (exemple : message par le profil acheteur du Cnfpt) au plus tard un mois avant sa mise en oeuvre. Le titulaire dispose de quinze jours pour faire ses observations ou manifester son désaccord. Le déclenchement anticipé d'une reconduction ne modifie pas le nombre de reconduction(s) prévu par le marché

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Informations relatives aux avis antérieurs :

Identifiant de l'avis antérieur : 427938-2024

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité et cohérence de l'offre pédagogique jugée sur la base du cadre de réponse pédagogique (Crp) incluant le cas échéant le caractère adapté et efficient de la démarche de pédagogie active, inversée ou enrichie Sous-critère n°1 (50 %) - Sous-critère n°2 (25 %) - Sous-critère n°3 (15 %) - Sous-critère n°4 (10 %) Cf. Rc pour le détail des sous-critères

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 35

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité des formateurs proposés pour la mise en oeuvre du marché, jugée sur la base des Cv des formateurs - 3 Cv minimum et 6 Cv maximum - selon la trame Cv fournie dans le Dossier de consultation des Entreprises (Dce)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 25

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité des sites proposés pour mise en situation : Une salle de cours, un plateau technique avec les équipements et matériels nécessaires tels que précisés dans le Ccp : « Site(s) de formation équipé(s) pour les formations inter-collectivités et intra-collectivités conformément aux articles 4.3.3 et 4.3.12 du cahier des charges pédagogiques (Ccp)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Coût

Description : Prix des prestations sur la base du montant total indiqué dans la simulation financière indicative (Sfi) du lot concerné

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CNFPT Délégation de PACA

TED eSender : Avenue-Web Systèmes

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0009

Titre : Lot n° 9 : Débroussaillage, élagage et tronçonnage - Dépt. 06 - maximum : 12 000 euros HT par année de marché (CPV 80530000-8 : Services de formation professionnelle)

Description : maximum de 12 000 euros HT par an

Identifiant interne : 9

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 80530000 Services de formation professionnelle

Nomenclature supplémentaire (cpv): 80530000 Services de formation professionnelle

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 2

L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici : Le marché peut être reconduit par période d'un an et par tacite reconduction, étant précisé que le titulaire ne peut refuser la reconduction. Le

Cnfpt informera le titulaire par écrit avec accusé de réception, notamment via le profil acheteur, de sa décision de ne pas reconduire le marché au moins deux (2) mois avant sa date anniversaire. Le nombre maximum de reconductions est fixé pour chacun des lots à : Deux Reconduction anticipée : En application des dispositions de l'article R.2194-1 du code de la commande publique, le marché peut être reconduit par le Cnfpt avant la fin de la période considérée suivant ces modalités : - Le marché peut être reconduit par anticipation lorsqu'il y a une probabilité forte que le montant maximum hors taxes soit atteint avant la fin de la période considérée. - Cette clause est déclenchée de manière exceptionnelle pour faire face à un volume de commandes plus important que celui prévu au moment de la consultation. - Sans faire l'objet d'un avenant, une décision d'anticipation valant modification du marché et précisant la date de début de la période reconduction est notifiée par tout moyen permettant d'établir date certaine (exemple : message par le profil acheteur du Cnfpt) au plus tard un mois avant sa mise en oeuvre. Le titulaire dispose de quinze jours pour faire ses observations ou manifester son désaccord. Le déclenchement anticipé d'une reconduction ne modifie pas le nombre de reconduction(s) prévu par le marché

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Informations relatives aux avis antérieurs :

Identifiant de l'avis antérieur : 427938-2024

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité et cohérence de l'offre pédagogique jugée sur la base du cadre de réponse pédagogique (Crp) incluant le cas échéant le caractère adapté et efficient de la démarche de pédagogie active, inversée ou enrichie Sous-critère n°1 (50 %) - Sous-critère n°2 (25 %) - Sous-critère n°3 (15 %) - Sous-critère n°4 (10 %) Cf. Rc pour le détail des sous-critères

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 35

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité des formateurs proposés pour la mise en oeuvre du marché, jugée sur la base des Cv des formateurs - 3 Cv minimum et 6 Cv maximum - selon la trame Cv fournie dans le Dossier de consultation des Entreprises (Dce)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 25

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité des sites proposés pour mise en situation : Une salle de cours, un plateau technique avec les équipements et matériels nécessaires tels que précisés dans le Ccp : « Site(s) de formation équipé(s) pour les formations inter-collectivités et intra-collectivités conformément aux articles 4.3.3 et 4.3.12 du cahier des charges pédagogiques (Ccp)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Coût

Description : Prix des prestations sur la base du montant total indiqué dans la simulation financière indicative (Sfi) du lot concerné

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CNFPT Délégation de PACA

TED eSender : Avenue-Web Systèmes

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0010

Titre : Lot n° 10 : Débroussaillage, élagage et tronçonnage - Dépt. 13 - maximum : 24 000 euros HT par année de marché (CPV 80530000-8 : Services de formation professionnelle)

Description : maximum de 24 000 euros HT par an

Identifiant interne : 10

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 80530000 Services de formation professionnelle

Nomenclature supplémentaire (cpv): 80530000 Services de formation professionnelle

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 2

L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici : Le marché peut être reconduit par période d'un an et par tacite reconduction, étant précisé que le titulaire ne peut refuser la reconduction. Le Cnfpt informera le titulaire par écrit avec accusé de réception, notamment via le profil acheteur, de sa décision de ne pas reconduire le marché au moins deux (2) mois avant sa date anniversaire. Le nombre maximum de reconductions est fixé pour chacun des lots à : Deux Reconduction anticipée :En application des dispositions de l'article R.2194-1 du code de la commande publique, le marché peut être reconduit par le Cnfpt avant la fin de la période considérée suivant ces modalités : - Le marché peut être reconduit par anticipation lorsqu'il y a une probabilité forte que le montant maximum hors taxes soit

atteint avant la fin de la période considérée. - Cette clause est déclenchée de manière exceptionnelle pour faire face à un volume de commandes plus important que celui prévu au moment de la consultation. - Sans faire l'objet d'un avenant, une décision d'anticipation valant modification du marché et précisant la date de début de la période reconduction est notifiée par tout moyen permettant d'établir date certaine (exemple : message par le profil acheteur du Cnfpt) au plus tard un mois avant sa mise en oeuvre. Le titulaire dispose de quinze jours pour faire ses observations ou manifester son désaccord. Le déclenchement anticipé d'une reconduction ne modifie pas le nombre de reconduction(s) prévu par le marché

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Informations relatives aux avis antérieurs :

Identifiant de l'avis antérieur : 427938-2024

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité et cohérence de l'offre pédagogique jugée sur la base du cadre de réponse pédagogique (Crp) incluant le cas échéant le caractère adapté et efficient de la démarche de pédagogie active, inversée ou enrichie Sous-critère n°1 (50 %) - Sous-critère n°2 (25 %) - Sous-critère n°3 (15 %) - Sous-critère n°4 (10 %) Cf. Rc pour le détail des sous-critères

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 35

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité des formateurs proposés pour la mise en oeuvre du marché, jugée sur la base des Cv des formateurs - 3 Cv minimum et 6 Cv maximum - selon la trame Cv fournie dans le Dossier de consultation des Entreprises (Dce)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 25

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité des sites proposés pour mise en situation : Une salle de cours, un plateau technique avec les équipements et matériels nécessaires tels que précisés dans le Ccp : « Site(s) de formation équipé(s) pour les formations inter-collectivités et intra-collectivités conformément aux articles 4.3.3 et 4.3.12 du cahier des charges pédagogiques (Ccp)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Coût

Description : Prix des prestations sur la base du montant total indiqué dans la simulation financière indicative (Sfi) du lot concerné

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CNFPT Délégation de PACA

TED eSender : Avenue-Web Systèmes

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0011

Titre : Lot n° 11 : Débroussaillage, élagage et tronçonnage - Dépt. 83 - maximum : 12 000 euros HT par année de marché (CPV 80530000-8 : Services de formation professionnelle)

Description : maximum de 12 000 euros HT par an

Identifiant interne : 11

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 80530000 Services de formation professionnelle

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 80530000 Services de formation professionnelle

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 2

L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici : Le marché peut être reconduit par période d'un an et par tacite reconduction, étant précisé que le titulaire ne peut refuser la reconduction. Le Cnfpt informera le titulaire par écrit avec accusé de réception, notamment via le profil acheteur, de sa décision de ne pas reconduire le marché au moins deux (2) mois avant sa date anniversaire. Le nombre maximum de reconductions est fixé pour chacun des lots à : Deux Reconduction anticipée :En application des dispositions de l'article R.2194-1 du code de la commande publique, le marché peut être reconduit par le Cnfpt avant la fin de la période considérée suivant ces modalités : - Le marché peut être reconduit par anticipation lorsqu'il y a une probabilité forte que le montant maximum hors taxes soit atteint avant la fin de la période considérée. - Cette clause est déclenchée de manière exceptionnelle pour faire face à un volume de commandes plus important que celui prévu au moment de la consultation. - Sans faire l'objet d'un avenant, une décision d'anticipation valant modification du marché et précisant la date de début de la période reconduction est notifiée par tout moyen permettant d'établir date certaine (exemple :

message par le profil acheteur du Cnfpt) au plus tard un mois avant sa mise en oeuvre. Le titulaire dispose de quinze jours pour faire ses observations ou manifester son désaccord. Le déclenchement anticipé d'une reconduction ne modifie pas le nombre de reconduction(s) prévu par le marché

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Informations relatives aux avis antérieurs :

Identifiant de l'avis antérieur : 427938-2024

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité et cohérence de l'offre pédagogique jugée sur la base du cadre de réponse pédagogique (Crp) incluant le cas échéant le caractère adapté et efficient de la démarche de pédagogie active, inversée ou enrichie Sous-critère n°1 (50 %) - Sous-critère n°2 (25 %) - Sous-critère n°3 (15 %) - Sous-critère n°4 (10 %) Cf. Rc pour le détail des sous-critères

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 35

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité des formateurs proposés pour la mise en oeuvre du marché, jugée sur la base des Cv des formateurs - 3 Cv minimum et 6 Cv maximum - selon la trame Cv fournie dans le Dossier de consultation des Entreprises (Dce)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 25

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité des sites proposés pour mise en situation : Une salle de cours, un plateau technique avec les équipements et matériels nécessaires tels que précisés dans le Ccp : « Site(s) de formation équipé(s) pour les formations inter-collectivités et intra-collectivités conformément aux articles 4.3.3 et 4.3.12 du cahier des charges pédagogiques (Ccp)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Coût

Description : Prix des prestations sur la base du montant total indiqué dans la simulation financière indicative (Sfi) du lot concerné

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CNFPT Délégation de PACA

TED eSender : Avenue-Web Systèmes

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0012

Titre : Lot n° 12 : Débroussaillage, élagage et tronçonnage - Dépt. 84 - maximum : 8 000 euros HT par année de marché (CPV 80530000-8 : Services de formation professionnelle)

Description : maximum de 8 000 euros HT par an

Identifiant interne : 12

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 80530000 Services de formation professionnelle

Nomenclature supplémentaire (cpv): 80530000 Services de formation professionnelle

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 2

L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici : Le marché peut être reconduit par période d'un an et par tacite reconduction, étant précisé que le titulaire ne peut refuser la reconduction. Le Cnfpt informera le titulaire par écrit avec accusé de réception, notamment via le profil acheteur, de sa décision de ne pas reconduire le marché au moins deux (2) mois avant sa date anniversaire. Le nombre maximum de reconductions est fixé pour chacun des lots à : Deux Reconduction anticipée :En application des dispositions de l'article R.2194-1 du code de la commande publique, le marché peut être reconduit par le Cnfpt avant la fin de la période considérée suivant ces modalités : - Le marché peut être reconduit par anticipation lorsqu'il y a une probabilité forte que le montant maximum hors taxes soit atteint avant la fin de la période considérée. - Cette clause est déclenchée de manière exceptionnelle pour faire face à un volume de commandes plus important que celui prévu au moment de la consultation. - Sans faire l'objet d'un avenant, une décision d'anticipation valant modification du marché et précisant la date de début de la période reconduction est notifiée par tout moyen permettant d'établir date certaine (exemple : message par le profil acheteur du Cnfpt) au plus tard un mois avant sa mise en oeuvre. Le titulaire dispose de quinze jours pour faire ses observations ou manifester son désaccord. Le déclenchement anticipé d'une reconduction ne modifie pas le nombre de reconduction(s) prévu par le marché

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Informations relatives aux avis antérieurs :

Identifiant de l'avis antérieur : 427938-2024

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité et cohérence de l'offre pédagogique jugée sur la base du cadre de réponse pédagogique (Crp) incluant le cas échéant le caractère adapté et efficient de la démarche de pédagogie active, inversée ou enrichie Sous-critère n°1 (50 %) - Sous-critère n°2 (25 %) - Sous-critère n°3 (15 %) - Sous-critère n°4 (10 %) Cf. Rc pour le détail des sous-critères

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 35

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité des formateurs proposés pour la mise en oeuvre du marché, jugée sur la base des Cv des formateurs - 3 Cv minimum et 6 Cv maximum - selon la trame Cv fournie dans le Dossier de consultation des Entreprises (Dce)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 25

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité des sites proposés pour mise en situation : Une salle de cours, un plateau technique avec les équipements et matériels nécessaires tels que précisés dans le Ccp : « Site(s) de formation équipé(s) pour les formations inter-collectivités et intra-collectivités conformément aux articles 4.3.3 et 4.3.12 du cahier des charges pédagogiques (Ccp)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Coût

Description : Prix des prestations sur la base du montant total indiqué dans la simulation financière indicative (Sfi) du lot concerné

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CNFPT Délégation de PACA

TED eSender : Avenue-Web Systèmes

Section 6 - Résultats

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Aucun lauréat n'a été choisi et la mise en concurrence est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Autre

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Aucun lauréat n'a été choisi et la mise en concurrence est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Autre

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Aucun lauréat n'a été choisi et la mise en concurrence est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Autre

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0004

Aucun lauréat n'a été choisi et la mise en concurrence est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Autre

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0005

Aucun lauréat n'a été choisi et la mise en concurrence est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Autre

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0006

Aucun lauréat n'a été choisi et la mise en concurrence est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Autre

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0007

Aucun lauréat n'a été choisi et la mise en concurrence est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Autre

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0008

Aucun lauréat n'a été choisi et la mise en concurrence est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Autre

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0009

Aucun lauréat n'a été choisi et la mise en concurrence est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Autre

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0010

Aucun lauréat n'a été choisi et la mise en concurrence est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Autre

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0011

Aucun lauréat n'a été choisi et la mise en concurrence est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Autre

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0012

Aucun lauréat n'a été choisi et la mise en concurrence est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Autre

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Avenue-Web Systèmes

Numéro d'enregistrement : 60021DD3-C771-B574-C11A8B2C4645C4CC

Ville : Seyssinet-Pariset

Code postal : 38170

Subdivision pays (NUTS) : Isère (FRK24)

Pays : France

Adresse électronique : publications-joue@aws-france.com

Téléphone : +33480041260

Rôles de cette organisation :

TED eSender

8.1 ORG-0002

Nom officiel : CNFPT - Direction de l'achat public

Numéro d'enregistrement : 67034

Adresse postale : 80 rue de Reuilly Cs 41232

Ville : Paris

Code postal : 75578

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Point de contact : BURGY France

Adresse électronique : achat.public@cnfpt.fr

Téléphone : 0155274400

Adresse internet : <http://www.cnfpt.fr>

Profil de l'acheteur : <https://cnfpt.marches-publics.info/>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0003

Nom officiel : CNFPT Délégation de PACA

Numéro d'enregistrement : 1747378

Adresse postale : Cnfpt Délégation de Paca Site de la Garde - Service Achats, chemin de la planquette

Ville : Toulon

Code postal : 83041

Subdivision pays (NUTS) : Var (FRL05)

Pays : France

Point de contact : Isabelle JACQUELINE

Adresse électronique : isabelle.jacqueline@cnfpt.fr

Téléphone : 0494089600

Rôles de cette organisation :

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1 ORG-0004

Nom officiel : Tribunal administratif de Marseille

Numéro d'enregistrement : 60021E04-B7FB-DDD6-B18A7AA5EFA8A8BC

Adresse postale : 22,24 rue Breteuil

Ville : Marseille

Code postal : 13006

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Téléphone : 0491134813

Télécopieur : 0491811387

Adresse internet : <https://www.telerecours.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 887de257-0903-4445-9a52-b25262af2550 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 17/03/2025 à 09:23

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/03/2025